

## TRAÇABILITE DES EXPOSITIONS

Fiche d'exposition pour chaque intervention et attestation en fin d'activité par l'employeur.

A défaut ou en complément, relevé d'exposition par le médecin du travail.

## MALADIES PROFESSIONNELLES

Les maladies consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante inscrites aux **tableaux 30 et 30bis** relèvent de la législation des maladies professionnelles indemnisables.

Les maladies hors tableaux peuvent bénéficier d'une procédure complémentaire de reconnaissance : CRRMP (Comité Régional Reconnaissance Maladies Professionnelles).

### VOUS BÉNÉFICIEZ

d'une **surveillance médicale** durant votre activité professionnelle par le médecin du travail.

### VOUS BÉNÉFICIEZ

d'une **surveillance médicale post-professionnelle** auprès de votre médecin traitant.

## Qui contacter ?

Le médecin du travail  
L'assistante du médecin du travail  
L'infirmière en santé au travail

**SMIS**  
Santé au Travail

50 rue du Pressoir  
CS 44008  
49402 SAUMUR Cedex

Tél. : 02 41 50 28 40  
Fax : 02 41 50 62 96

[www.sante-travail.net](http://www.sante-travail.net)



Santé au travail

# AMIANTE

Risques & Suivi

votre  
partenaire  
santé  
au travail



## CE QUE VOUS RISQUEZ

- Des lésions bénignes de la plèvre (plaques pleurales) souvent sans gravité évoquant une exposition à l'amiante
  - Une atteinte des poumons (asbestose) se traduisant par un essoufflement progressif : **fibrose pulmonaire** apparaissant après de nombreuses années d'exposition (10 à 40 ans)
  - Des lésions cancéreuses pouvant survenir de nombreuses années après l'exposition (même de courte durée)
    - ⇒ cancer broncho-pulmonaire
    - ⇒ cancer de la plèvre (mésothéliome pleural)
    - ⇒ cancer du larynx (risque fortement suspecté)
  - Une augmentation du **cancer broncho-pulmonaire** par la consommation de tabac

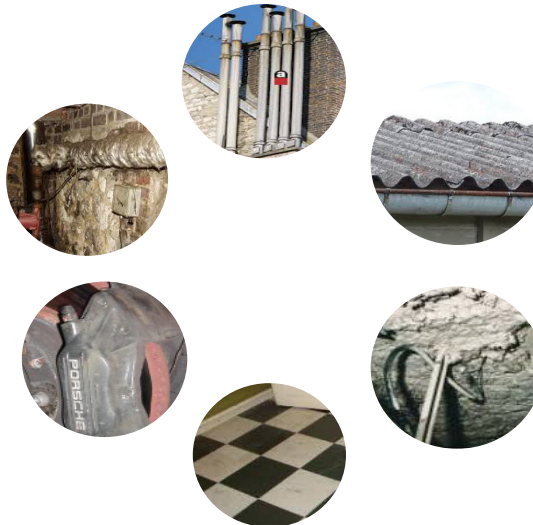
### QUELQUES CHIFFRES

- ⇒ Entre 1965 et 1995 :  
**35 000 décès** imputés à l'amiante
- ⇒ Entre 2000 et 2009 :  
**1000 cas/an de décès** par mésothéliome en France  
(source Inserm)
- ⇒ Entre 2010 et 2050 :  
**68 000 à 100 000 décès estimés** par cancers  
(mésothéliome + broncho-pulmonaire) dus à l'amiante  
(source InVS 2012)

## OPÉRATIONS POUVANT LIBÉRER DES FIBRES

Activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante.

- **Travaux sur un flochage ou un calorifugeage** : perçage, grattage, contact avec une matière friable contenant de l'amiante.
- **Travaux dans les gaines techniques** : passage de câbles.
- **Travaux sur des matériaux contenant de l'amiante** : perçage, ponçage, découpe, frottement, transport et manutention .....
  - ⇒ plaques de carton d'amiante (isolant thermique)
  - ⇒ enduits et revêtements (faux plafonds, dalles de sols)
  - ⇒ joints et filtres (plomberie, chauffage, robinetterie)
  - ⇒ produits de friction : freins, embrayages sur des véhicules anciens.
- **Travaux sur l'amiante tissé ou tressé** : isolation, entretien de chaufferie, tapis de protection ou couverture.
- **Travaux sur des éléments en amiante ciment** : toitures, bardages, tuyaux.



## COMMENT PRÉVENIR LE RISQUE

- Les mesures de prévention sont à adapter en fonction du type de travaux. Les mesures **minimales** à mettre en place pour les expositions de faible niveau doivent être :
  - ⇒ kit amiante : sur-tenu, masques et gants
  - ⇒ protection respiratoire par demi-masque filtrant jetable FFP3
  - ⇒ humidification, si possible, du matériau
  - ⇒ sac à déchets à proximité immédiate
  - ⇒ éponge ou chiffon humide de nettoyage si nécessaire.
- Travaux réalisés par du personnel spécialement formé et des entreprises qualifiées



## SUIVI MÉDICAL

Le **scanner thoracique** est actuellement l'examen de référence pour le diagnostic des maladies pleuro-pulmonaires associées à l'exposition à l'amiante.

Sa réalisation est fonction du niveau d'exposition.